Assurance maternité : les contradictions ne font pas peur à l'UDC

Autor(en): **Delley, Jean-Daniel**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1567

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1021452

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Quand les libéraux renient leurs principes

Un prélèvement complet des héritages traduirait a merveille la philosophie libérale. Contre le clientélisme et pour l'esprit d'entreprise.

Emmenée par les libéraux, la majorité bourgeoise du Grand Conseil genevois vient de supprimer au pas de charge l'impôt sur les successions en ligne directe. La perte fiscale est difficile à estimer, une incertitude d'autant plus grave que l'avenir des finances cantonales reste préoccupant. On connaît les justifications de cette désescalade fiscale. La plupart des cantons a franchi le pas et Genève doit suivre s'il veut rester attractif pour les contribuables aisés. Par ailleurs, cet argent disponible va stimuler la consommation des particuliers, dynamiser l'économie et donc améliorer les finances publiques.

La sous-enchère fiscale à laquelle se livrent les cantons devrait conduire à transférer à la Confédération la compétence de taxer les successions. On aurait pu attendre des libéraux qu'ils soutiennent ce transfert. En effet, cet impôt traduit parfaitement la philosophie libérale : seuls la compétence et l'esprit d'entreprise justifient les inégalités entre les individus. Disposer d'une fortune par la seule grâce d'un héritage, sans mérite aucun, est contraire à cette philosophie. Ainsi, aux Etats-Unis, des millionnaires et milliardaires se sont élevés contre le projet du président Georges W. Bush de supprimer l'impôt sur les successions.

On peut pousser le raisonnement plus loin. Il faut non seulement maintenir cet impôt mais encore en élever le taux, et même instituer un prélèvement complet des héritages. Car cet impôt répond aux trois critères que vénèrent tous les fiscalistes : l'équité, l'efficacité et la simplicité. On objectera que la confiscation des biens au décès pourrait inciter les individus à dépenser leur avoir avant la fin ultime. Un économiste suisse a trouvé la parade : laissons aux héritiers la seule part de fortune acquise par le légataire, à l'exclusion de ce que ce dernier a lui-même hérité. On incite ainsi à l'épargne tout en empêchant la constitution de fortunes au travers de plusieurs générations. De même, il faudrait prévoir une franchise qui permette la survie d'une entreprise familiale. Mais il semble que les libéraux soient moins préoccupés par la cohérence de leur pensée que par la défense acharnée de leur clientèle. Les intérêts substantiels ont pris le pas sur l'esprit du libéralisme. *jd*

Alain Zucker, «Die Erb-Sünde», *Das Magazin* n°26, 2003.

Les éditeurs se trompent de combat

Les éditeurs romands sont furieux. Ils ne digèrent pas le projet de la Radio romande de lancer une chaîne d'informations en continu. Selon eux, ce projet mettrait en péril les autres médias. Il violerait même la Constitution fédérale puisque l'autorité «concédante» doit prendre en compte la situation des autres médias.

Il est vrai que la presse écrite se porte mal. La conjoncture économique actuelle la prive d'une partie de la manne publicitaire qui constitue sa ressource principale. Les tarifs postaux augmenteront dès le 1er janvier prochain. Et, au nom de la concurrence, Berne s'apprête à durcir la délivrance de concessions radio/TV privés : les entreprises régionales de presse dominantes se verraient interdire de participer à de tels médias.

Pourtant l'argument des éditeurs ne convainc pas. L'information radiophonique en continu ne se substitue pas aux journaux. Elle est plutôt complémentaire. La presse écrite ne vit plus depuis longtemps déjà de l'information brute et immédiate. Sa mission consiste à développer et à mettre en contexte cette dernière. C'est en développant ce rôle spécifique que les journaux sauveront leur peau et non en engageant prioritairement leurs moyens dans le contrôle de tous les médias. *jd*

Les contradictions ne font pas peur à l'UDC

Prisonnière de son opposition systématique, l'UDC lance donc le référendum contre l'assurance maternité. Ce parti, qui se targue d'être le seul véritable défenseur de l'économie, feint d'ignorer que le marché du travail est de plus en plus dépendant des femmes et des étrangers. Il ne veut ni des unes ni des autres. L'assurance maternité déchargerait financièrement d'abord les petites et moyennes entreprises; l'UDC, qui prétend représenter les intérêts des PME, s'en contrefiche.

Christoph Blocher vient de se distinguer en stigmatisant sans nuance les «profiteurs» étrangers de l'assurance invalidité. Mais le souci que manifestent les démocrates du centre pour la situation financière de l'AI ne les empêche pas de refuser la flexibilisation de l'âge de la retraite. Cette flexibilité qui permettrait pourtant à celles et ceux que le travail a prématurément usés de jouir d'un repos mérité, plutôt que de venir grossir les rangs des invalides.

Hier favorable à une élévation de l'âge de la retraite et à la privatisation de l'AVS, aujourd'hui fervente adepte du premier pilier et de la retraite à 65 ans, l'UDC ne craint ni les revirements ni les contradictions. Elle surfe au gré des états de l'opinion dont elle flatte les instincts les plus primaires. A terme cette baudruche politique, vide de substance, devrait finir par se dégonfler. Pour autant que l'électorat ne soit pas amnésique. *jd*